



## Synthèse :

**François Brouard et Juniper Glass (Mai 2015). *Emerging Information and Reporting Issues for Grantmaking Foundations. A preliminary discussion in a Canadian context.* PhiLab, Cahier de recherche #1.<sup>1</sup>**

Préparé par David Grant-Poitras, PhiLab

Août 2018

### **INTRODUCTION**

Ce rapport présente un état de situation des enjeux liés au développement et à la divulgation (« reporting ») de l'information au sein de la philanthropie subventionnaire canadienne. En centrant leur analyse sur les fondations donatrices privées et publiques, les auteurs divisent leur rapport en quatre parties. Premièrement, un cadre d'analyse est développé en se basant sur les théories des parties prenantes et des flux d'informations. Deuxièmement, les auteurs présentent les tendances générales et les principaux enjeux concernant les transferts d'informations. Troisièmement, ils distinguent et définissent les diverses formes d'informations que les fondations ont à gérer. Finalement, la dernière partie vient clôturer le rapport avec un ensemble de questions destinées à ouvrir de futures perspectives d'investigation.

### **CADRE D'ANALYSE POUR COMPRENDRE LES ENJEUX LIÉS À L'INFORMATION**

Les auteurs partent d'une conception dynamique de l'information, concevant celle-ci en fonction de la circulation qui a lieu entre diverses parties prenantes (Connolly, Dhanani et Hyndman, 2013; Mitchell, Agle et Wood, 1997) ; c'est ce qu'ils appellent les flux d'information. Ces flux d'information peuvent être obligatoires ou volontaires, de même qu'ils peuvent demeurer privés entre un petit nombre d'intéressés ou être accessible au grand public. Il existe plusieurs motivations pour lesquelles les fondations donatrices seraient intéressées par de tels partages d'informations. Ce peut être, par exemple, pour démontrer le progrès réalisé au niveau de certains objectifs, pour favoriser les apprentissages entre organisations et ainsi améliorer ses pratiques, ou

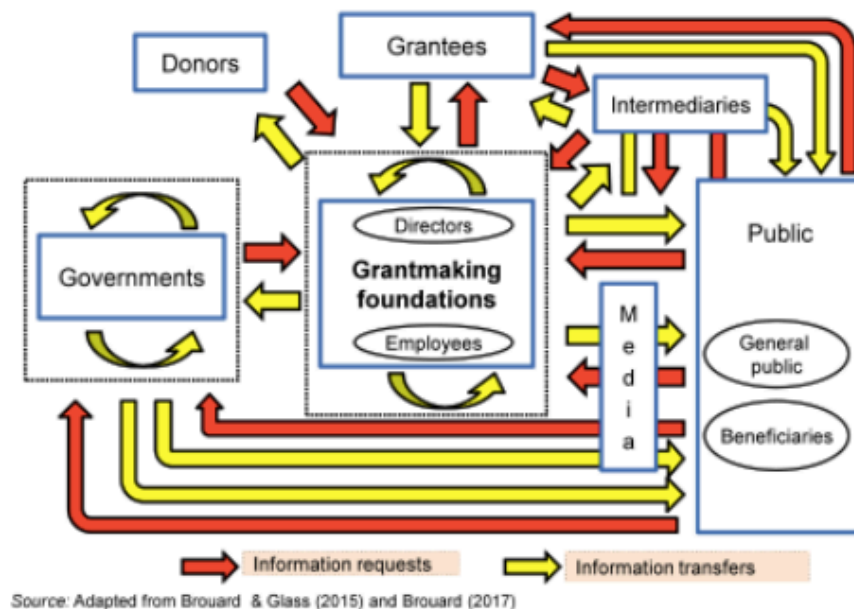
---

<sup>1</sup> Lien internet du cahier de recherche original : [https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/01/Brouard\\_Glass\\_Information\\_Reporting\\_Issues\\_-\\_Draft\\_Discussion\\_Paper.pdf](https://philab.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/01/Brouard_Glass_Information_Reporting_Issues_-_Draft_Discussion_Paper.pdf)

encore pour prouver la transparence de l'organisation en ce qui a trait aux règles et aux régulations en vigueur (Koppel, 2005, 2011).

À partir de ce cadre théorique des flux d'informations entre parties prenantes, les auteurs établissent que la responsabilité des fondations en ce qui concerne la gestion et le partage de ses informations est déterminée par le nombre et le pouvoir des autres acteurs avec lequel elles sont liées (et qui agissent au sein de réseaux d'informations). Nous pouvons penser ici à des acteurs aussi variés que les gouvernements, les donateurs, les organismes bénéficiaires, le public, les médias et autres intermédiaires (Charity Commission, 2009; Connolly, Hyndman et McConville, 2013b; Gordon, Khumawala, Kraut et Meade, 2007; Mitchell, Agle et Wood, 1997). Devant s'enregistrer auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC), il va de soi que le gouvernement, en tant que régulateur des organismes de bienfaisance, joue un rôle central quant à la diffusion de l'information au sujet des fondations (Hyndman et McMahan, 2010). La figure 1 ci-dessous illustre l'ensemble des parties prenantes qui prennent part à la circulation des flux d'informations.

**Figure 1: Ecosystem, Stakeholders, and Information Flows**



## TENDANCE ET PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX FLUX D'INFORMATION

Dans le contexte actuel, le public est de plus en plus exigeant à l'égard des organismes de bienfaisance en matière de transparence (Hind, 2011; Yasmin, Haniffa et Hudaib, 2014). Les fondations subventionnaires partagent leurs informations pour entretenir ce rapport de confiance avec le public et les organisations avec lesquelles elles travaillent. Or, il y a plusieurs enjeux et défis qui accompagnent les tendances actuelles en matière d'échanges et de circulation de l'information. Dans cette partie du rapport, les auteurs en identifient cinq qui concernent particulièrement les organismes subventionnaires.

### ***La complexité et la diversité de la responsabilité***

Les fondations subventionnaires font partie intégrante de systèmes complexes de circulation d'informations. Elles sont ainsi en rapport avec des parties prenantes de diverses provenances et qui, nécessairement, ont des besoins différents en matière d'information pour atteindre leurs propres objectifs. Les fondations doivent ainsi prendre en compte cette diversité d'acteurs – c'est-à-dire se montrer à l'écoute de leurs besoins et attentes respectifs – pour parvenir à atteindre un certain équilibre dans la façon de rendre compte de ses activités.

### ***La quantité, la qualité, la comparabilité, la confidentialité et le prix***

Il existe des asymétries dans l'information provenant de l'activité des fondations subventionnaires (Cordery et Morgan, 2013). Il est donc capital pour ces organisations de se questionner sur la quantité et la qualité des informations à recueillir. Au niveau de la quantité, il importe de déterminer dans quelle mesure il demeure pertinent d'accumuler des données ; la surabondance d'informations pouvant être tout autant problématique qu'un manque d'informations. Pour ce qui est de la qualité de l'information, le défi consiste à fournir une information véridique, fiable, actuelle (Breen, 2013; Yasmin, Haniffa et Hudaib, 2014). La comparabilité de l'information produite par les fondations vise quant à elle à améliorer les apprentissages parce qu'elle permet de comparer la performance et l'impact sociétal d'une fondation à l'autre. Or, pour favoriser cette comparabilité de l'information, les fondations doivent-elles développer des normes de divulgation (« reporting standards ») ? Enfin, en soutenant la diffusion de l'information, les fondations doivent aussi se poser un ensemble de questions en ce qui concerne les coûts financiers que cela engendre, mais aussi sur la protection de la confidentialité et la détermination des droits d'accès à ces informations.

### ***Les données libres (« open data »)***

Le mouvement en faveur des « open data » n'est pas sans écho dans le monde de la bienfaisance. Cette tendance forte vient transformer le secteur philanthropique en faisant progresser la transparence, le partage d'informations et les modalités d'évaluation entre fondations. L'accessibilité croissante aux données a aussi pour conséquence majeure de permettre la production de meilleures analyses en vue de soutenir la prise de décision. Dans le même ordre d'idées, la disponibilité des données permet de mieux cartographier les flux philanthropiques (qui donne quoi à qui) au sein d'une aire géographique donnée, ce qui facilite la mise sur pied de réseaux et de collaborations entre donateurs (Lenczner et Phillips, 2012, p.14). Quoi qu'il en soit, la promesse que l'open data parvienne à accomplir de tels progrès réside essentiellement dans le développement de compétences plus poussées en matière d'analyse afin de tirer le meilleur parti de ces données.

### ***Taille, professionnalisation, effets régionaux et sectoriels***

Due à la vaste diversité de fondations au Canada, il s'est développée une grande variété d'approches en ce qui a trait aux façons de rapporter et d'échanger les informations. Les demandes et les exigences des fondations en matière d'information varient significativement en fonction de la taille de leurs fonds de dotation et du nombre de subventions qu'elles offrent (Leat, 2007). Par exemple, les fondations plus fortunées peuvent généralement s'offrir une équipe de professionnel-les salarié-es capable de mettre en œuvre une approche mieux définie pour évaluer ses propres activités et celles des organismes subventionnés (Coffman, Beer, Patrizi

et Thompson, 2013). Un autre facteur pouvant influencer la façon dont les fondations rapportent l'information appartient au contexte juridique au sein duquel est incorporée la fondation. Dépendamment de la province où elle est située ou du secteur auquel elle est affiliée (municipale, universitaire, scolaire ou hospitalier), la quantité et la qualité des informations à rapporter sont susceptibles de fluctuer.

### ***Le partage d'information et la collaboration***

Enfin, les fondations adhèrent progressivement à l'idée que le partage de l'information profite à l'accroissement des connaissances et à l'effectivité du secteur public et à but non lucratif en général. Se renforce ainsi un consensus sur le fait que les gouvernements et les organismes subventionnaires doivent collaborer à l'établissement d'une plus grande standardisation des façons de produire et présenter ces informations.

## **LES FORMES D'INFORMATION À RAPPORTER**

Il existe plusieurs formes d'informations que les fondations peuvent ou doivent partager avec les divers acteurs qui constituent des réseaux d'informations dans lesquelles elles sont insérées. Dans cette section, les auteurs identifient et analysent quatre formes d'informations qu'elles ont à partager : il s'agit des informations fiscales, financières, sociales et, finalement, celles liées aux subventions.

### ***Informations fiscales et de régulation***

Étant des organismes de bienfaisance enregistrés à l'ARC, les fondations sont soumises à plusieurs réglementations, comme celles les obligeant à déclarer un ensemble d'informations. Les informations à présenter sont déterminées par les exigences établies dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Parmi les différents documents qu'elles se doivent de remplir, le plus important en termes d'informations est le T3010, un rapport annuel qui les interroge sur plusieurs dimensions de l'organisation et de ses activités (les questions portent sur leur identification, leur direction, leurs programmes et leurs finances). En plus de la T3010, les fondations interagissent avec l'ARC dans certaines situations, par exemple lors de leur enregistrement, d'un changement de statut ou d'une révocation de leur statut. De plus, les procédures de déclaration de ces informations fiscales et réglementaires sont sujettes à changement. En témoigne le fait que l'ARC prodigue désormais des conseils pour aider les fondations à déclarer leurs investissements liés au programme dans le T3010, une forme d'intervention de plus en plus utilisée pour accomplir leur mission sociale.

### ***Informations financières***

Cette forme d'informations, de nature essentiellement quantitative, correspond aux états financiers de la fondation et à toutes autres données financières pertinentes. Habituellement, l'information financière que doivent obligatoirement diffuser les fondations sert surtout « à s'assurer de leur honnêteté, à prévenir les fraudes et à démontrer que les fonds sont substantiellement dévoués à des propos de bienfaisance (Brody, 2002 ; Breen, 2013) (cités par Phillips, 2013, p.883) ». Mis à part le fait de satisfaire ces contrôles réglementaires, le partage des états financiers d'une fondation permet d'avoir un suivi de ses opérations, de connaître l'évolution de son actif ou encore de constater le flux de ses revenus et dépenses. Pour monter leurs états financiers, les fondations peuvent s'appuyer sur des principes et conventions en vigueur, tels que les Principes

comptables généralement reconnus (PCGR), afin de déterminer les normes et règles sur lesquelles fonder ses pratiques comptables.

### ***Informations sociales***

Les informations sociales font référence aux activités des fondations, c'est-à-dire à leur impact et à leur performance (non-financière). Par le passé, les fondations étaient généralement assez discrètes quant à la divulgation de leurs accomplissements (Frumkin, 2006). Cependant, elles ont été encouragées à plus de transparences par les critiques, notamment en raison des privilèges fiscaux dont elles bénéficient et qui devraient être garant d'une obligation de rendre des comptes publiquement sur les activités qu'elles mènent et les résultats obtenus par leurs interventions (Chamberland et al., 2012; Johnston, 2012). Au Canada, de même que dans plusieurs autres juridictions, il y a un mouvement évident en faveur d'une plus grande transparence de la part du secteur philanthropique (Hammack et Anheier, 2013). Plusieurs fondations ne voient pas nécessairement cette obligation comme une simple contrainte, mais plutôt comme une opportunité de développer une forme d'autorégulation en matière de transparence (Hammack et Anheier, 2013, p. 155), voire même d'améliorer leur image pour attirer de potentiels donateurs en partageant des histoires de réussites (Community Foundations of Canada, 2005, p.62). Mais au-delà d'une injonction à la transparence envers le grand public, les informations concernant l'impact et la performance sociale des fondations peut servir à divers acteurs intermédiaires et permet d'accomplir plusieurs finalités utiles, qu'il s'agisse de mesurer son impact ou de mieux évaluer ses activités.

### ***Informations relatives aux subventions***

Une dernière forme d'information tient au processus subventionnaire des fondations. Celles-ci ont un besoin important d'informations de la part des organismes qu'elles souhaitent financer, et ce, autant avant d'avoir approuvé son soutien que pendant le processus subventionnaire. Ce qui signifie que les fondations, pour rendre accessible l'impact social produit par leurs dons, doivent demander aux organismes subventionnés d'être en mesure d'évaluer et de rapporter adéquatement les accomplissements réalisés grâce à ces subventions. En rapportant ainsi leurs résultats aux fondations, celles-ci sont davantage en mesure de procéder à des évaluations et déterminer leurs retombées. En contrepartie, les fondations peuvent quant à elles offrir des informations à l'intention des potentiels bénéficiaires pour indiquer « ses priorités de financement, ses délais, les critères d'éligibilité à ses donations, ses types d'activités et opérations, les projets soutenus ou les activités exclues de ses considérations (Community Foundations of Canada, 2005; Johnston, 2012) ».

## **CONCLUSION : QUESTIONS POUR DE FUTURES PISTES D'INVESTIGATION**

Les fondations évoluent donc dans un environnement où les flux d'informations ne cessent de croître et où le public se montre plus désireux de savoir ce qu'elles font. De ces nouvelles réalités émergent un ensemble de questionnements. Dès lors, en guise de conclusion, les auteurs listent plusieurs de ces questionnements afin d'éclairer des perspectives de réflexions et d'investigations concernant ces enjeux liés à l'information. En voici quelques-unes d'entre elles :

- De quelle nature est la responsabilité des fondations ?

- Quels sont les rôles des parties prenantes en ce qui a trait à la responsabilité des fondations ?
- Quels sont les flux d'informations entre les parties prenantes concernant l'activité des fondations ?
- Quels sont les besoins d'informations des parties prenantes qui sont en relation avec les fondations ?
- Quels types d'informations sont les plus importants à diffuser par les fondations ?
- Est-ce que les déclarations fiscales des fondations sont précises ?
- Quel est le niveau de qualité des transferts d'information des fondations envers leurs parties prenantes ?
- Quels sont les normes comptables utilisées par les fondations canadiennes pour préparer leurs états financiers ?
- Est-il nécessaire d'adopter des normes dans la façon de diffuser l'information ? Si oui, qui devrait prendre le rôle de leadership pour développer ces normes ?
- Quelles sont les capacités que possèdent les fondations pour améliorer le partage de l'information, et quelles sont leurs lacunes en matière de compétences et de capacités ?
- Quels sont les ressources et les supports les plus utiles pour les fondations qui recherchent à améliorer leur transparence ?

## BIOGRAPHIE

Breen, O.B. (2013). The Disclosure Panacea: A Comparative Perspective on Charity Financial Reporting, *Voluntas*, 24(3), 852-880.

Chamberland, V., Gazzoli, P., Dumais, L., Jetté, C., Vaillancourt, Y. (2012). *Fondations et philanthropie au Canada et au Québec: influences, portraits et enjeux*. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), Université du Québec à Montréal (UQAM), cahier fu LAREPPS no 12-02, juillet, 88p.

Charity Commission. (2009). *Charity Reporting and Accounting – Taking Stock and Future Reform*, Charity Commission / Office of the Scottish Charity Regulator.

Coffman, J., Beer, T., Patrizi, P., Thompson, E. H. (2013). Benchmarking Evaluation in Foundations: Do We Know What We Are Doing?, *The Foundation Review*, 5(2), 36- 51.

Community Foundations of Canada (2005). *Grantmaking Tool Kit for Canadian Community Foundations*, Community Foundations of Canada.

Connolly, C., Dhanani, A., Hyndman, N. (2013). *The Accountability Mechanisms and Needs of External Charity Stakeholders*, London: The Association of Chartered Certified Accountants (ACCA).

- Cordery, C.J., Morgan, G.G. (2013). Special Issue on Charity Accounting, Reporting and Regulation, *Voluntas*, 24(3), 757-759.
- Frumkin, P. (2006). *Strategic Giving: The Art and Science of Philanthropy*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gordon, T., Khumawala, S.B., Kraut, M.A., Meade, J.A. (2007). The Quality and Reliability of Form 990 data: Are Users being Misled, *Academy of Accounting and Financial Studies Journal*, 11(special issue), p.27-49.
- Hammack, D. C., Anheier H. K. (2013). *A Versatile American Institution: The Changing Ideals and Realities of Philanthropic Foundations*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press.
- Hind, A. (2011). New development: Increasing public trust and confidence in charities: on the side of angels, *Public Money & Management*, 31(3), 201-205.
- Hyndman, N., McMahon, D. (2010). The evolution of the UK charity Statement of Recommended Practice: the influence of key stakeholders, *European Management Journal*, 28(6), 455-466.
- Johnston, P. (2012). *Good Grantmaking: A Guide for Canadian Foundations*. Philanthropic Foundations of Canada, September.
- Koppel, J. (2005). Pathologies of Accountability: ICANN and the Challenge of “Multiple Accountabilities Disorder.” *Public Administration Review*, 65(1), 94–108.
- Koppel, J. (2011). Accountability for global governance organizations. In *Accountable governance: Problems and promises*. Armonk, NY: M.E. Sharpe. (p.55–77).
- Leat, D. (2007). Information for a messy world: Making sense of pre-grant inquiry. *Third Sector Review*, 13(1), 33-55.
- Lenczner, M., Phillips, S. (2012). From Stories To Evidence: How Mining Data Can Promote Innovation In The Nonprofit Sector. *Technology Innovation Management Review*, 2(7): 10-15. Online: <<http://timreview.ca/article/575>>.
- Mitchell, R.K., Agle, B.R., Wood, D.J. (1997). Toward a theory of stakeholder identification and salience: Defining the principle of who and what really counts, *Academy of Management Review*, 22(4), 853-886.
- Yasmin, S., Haniffa, R., Hudaib, M. (2014). Communicated Accountability by Faith- Based Charity Organisations, *Journal of Business Ethics*, 122(1), 103-123.